



Un nuage de poudreuse créé par le déclenchement d'une avalanche au-dessus de Wengen, durant l'hiver 2019. (JEAN-CHRISTOPHE BOTTI/KEYSTONE)

De la neige... et des consignes

SKI Les importantes chutes de neige de ces dernières heures rendent la situation très critique dans les Alpes. Le danger d'avalanche est fort. Pour la pratique du ski de randonnée ou du hors-piste, la limite est dépassée pour la majorité de la population

GRÉGOIRE BAUR

Noël sera donc blanc. Depuis samedi matin, le cumul des chutes de neige dépasse le mètre sur les sommets alpins. Avec le retour du soleil dès mardi, tous les ingrédients seront réunis pour les amateurs de glisse... à condition de respecter scrupuleusement les consignes de sécurité. Car, en dehors des domaines sécurisés et balisés, la situation est très critique.

Une échelle de danger trompeuse

Le danger d'avalanche est fort sur tout l'Arc alpin, selon le bulletin d'avalanche de l'Institut pour l'étude de la neige et des avalanches SLF. Sur l'échelle des degrés, qui en compte cinq, le curseur est placé au quatrième échelon. Mais cela est insidieux. «Pour les sports pratiqués hors des domaines sécurisés, l'échelle ne devrait compter que les trois premiers degrés», précise Pierre Huguénin, responsable de l'antenne valaisanne du SLF. Les degrés 4 et 5 sont liés à la gestion des infrastructures, comme l'ouverture d'installations de remontées mécaniques ou de routes.

Pour la pratique du ski de randonnée ou du hors-piste, la limite est donc déjà dépassée pour la majorité de la popula-

tion. «Pour une personne lambda, le niveau 3 est le degré maximum, celui qu'elle peut encore arriver à gérer, même si l'avalanche est déjà une situation critique. Pourtant, il se situe au milieu de l'échelle des dangers, ce qui est trompeur», souligne Pierre Huguénin. Près de deux tiers des accidents mortels en avalanches ont lieu par degré 3, soit un degré marqué, alors que 30% le sont lorsque le degré est de 2, donc limité.

Secrétaire général de l'Association suisse des guides de montagne, Pierre Mathey martèle les rappels essentiels à la pratique de la montagne: «Le degré 2 signifie faire preuve de prudence et renoncer en cas de doute. Le degré 3 se résume par «jamais sans expérience ou accompagné par un guide de montagne». Et le degré 4, c'est «no go». Il faut impérativement rester sur les pistes de ski sécurisées et balisées.» Des messages adressés à M. et Mme. Toutle-Monde, qui n'ont pas la capacité d'évaluation de la situation, contrairement aux professionnels de la montagne.

Ces messages sont d'autant plus importants que d'ici au 26 décembre, les stations seront pleines à craquer. Une situation qui augmente le risque d'accidents. «C'est statistique, glisse Pierre Mathey. Les accidents sont liés au nombre de personnes qui s'engagent hors des pistes ou qui partent en randonnée à ski.» Et d'ajouter: «Afin d'éviter les accidents ces prochains jours, les acteurs de la prévention souhaitent que les pratiquants s'informent avant de s'engager hors des pistes et itinéraires sécurisés.»

Un avis partagé par Pierre Huguénin, qui souligne que «les professionnels de la montagne et du sauvetage craignent ces situations de fortes chutes de neige suivies de très beau temps, car il est difficile de se réfréner et de rester sur les domaines sécurisés». «La probabilité de déclenchement d'avalanches est importante. Les coulées seront très grandes, ce qui signifie que les personnes qui y seraient prises seront ensevelies plus profondément. Le temps nécessaire à leur sauvetage sera ainsi plus grand. Les victimes resteront donc ensevelies plus longtemps et manqueront d'air durant une période plus longue. Dans ces situations de grandes avalanches, le pronostic vital des personnes prises dans des avalanches est plus engagé que lorsqu'il s'agit de petites plaques de degré 2.»

Risques persistants

Cette situation critique, en dehors des domaines skiables, devrait durer plusieurs jours. «Le retour du soleil ne signifie pas un retour au degré 1 en termes de danger, appuie Pierre Huguénin. Comme lors d'une décrue d'un fleuve, la diminution du risque et la baisse du niveau de danger se font lentement.»

Pour sensibiliser tout un chacun aux risques inhérents aux activités hivernales en dehors des domaines sécurisés, le Groupe prévention accidents avalanches Valais a imaginé le questionnaire de formation Avalanche-check. ch. ■

MAIS ENCORE

Ouverture Le domaine de Sainte-Croix/Les Rasses pourra ouvrir ses portes pour les fêtes de fin d'année grâce aux importantes chutes de neige des derniers jours et au travail soutenu des équipes chargées des pistes, annonce la station lundi dans un communiqué. Cela n'était plus arrivé depuis des années. (ATS)

Mais où sont passées les perches du Léman?

FAUNE Après deux années exceptionnelles, les pêcheurs ont dû prendre leur mal en patience en 2024

RAPHAËL JOTTERAND

Dans le crépuscule d'un samedi soir de décembre, les berges du Léman semblent bien calmes après la frénésie de l'été. Il est à peine 17h, mais la tombée de la nuit est toute proche. Ce qui laisse de marbre Patrick et Jérémie, assis sur un tronçonneau de la plage de Buchillon (VD). Les deux amis ont commencé à pêcher il y a seulement une année, se prenant «étonnamment» de passion pour ce sport aussi «paisible qu'excitant». Mais si, l'année dernière, les perches mordaient régulièrement, cet automne, les efforts des deux compères n'ont pas été récompensés; ils ont dû se contenter d'une poignée de poissons.

De quoi décourager même les professionnels du métier, qui avouent avoir tiré la langue tout au long de 2024. «C'est la misère, soupire Jean-Charles Bensaoudou, responsable d'une pêcherie à Tannay depuis 2018. Je cumule seulement 1,8 tonne de perches alors qu'en moyenne je tourne à 3 ou 3,5 tonnes. C'est la pire année depuis mes débuts. Je dois puiser dans mes réserves pour payer mes factures.» Le pêcheur vaudois ne s'apitoie pas pour autant sur son sort. «Le butin de 2022 et 2023 fut exceptionnel, avec jusqu'à 4 tonnes de perches capturées dans les eaux du Léman.»

«Ça ne vaut plus la peine»

À la veille de Noël, Jean-Charles Bensaoudou a rangé ses filets. «Ça ne vaut plus la peine de descendre sur le lac, regrette-t-il. Depuis que la bise s'est levée, il y a une dizaine de jours, c'est l'horreur. Avant, au moins, on pêchait suffisamment pour rembourser l'essence et les frais de sortie. Maintenant ce n'est plus le cas.»

Les professionnels doivent aussi répondre aux sollicitations quotidiennes de leurs clients. Dans 90% des cas, ce sont des restaurateurs. Tenanciers du Café des Amis à Denges, Régine Huissoud et son époux, Alain, ont dû s'y résoudre: ils ne peuvent plus proposer sur leur carte, chaque jour, les filets de perche du Léman. Une décision compliquée mais assumée. «Certaines personnes viennent chez nous uniquement pour déguster ce plat, atteste la patronne de l'établissement. Quand nous n'en avons pas, il y a de la déception, mais ce n'est pas pour autant que nous tombons dans la facilité, même si ça se ressent sur notre chiffre d'affaires.»

Entendez par là que, lorsque leur pêcheur ne capture pas assez de

perches dans le Léman, les Huissoud préfèrent supprimer ce mets plutôt que d'acheter des filets en provenance de l'étranger. «C'est une question de fidélité et de philosophie, poursuit Régine Huissoud. Le jour où il y en aura de nouveau, il faudra bien faire bosser les gens de la région.» Pour ce couple de restaurateurs, c'est aussi l'occasion de faire comprendre à leurs clients que s'il n'y a plus de perches, c'est parce que les années précédentes, on en a peut-être trop consommé.

Les pluies du printemps peut-être perturbé l'écosystème de l'espèce

Une hypothèse qui n'est pas forcément validée par Frédéric Hofmann, chef de la section Chasse, pêche et espèces à la Direction générale de l'environnement du canton de Vaud. «Cette situation est la conséquence d'éléments distincts. La perche nous a habitués à des cycles de trois ou quatre ans, en fonction de ses conditions de reproduction.» Selon plusieurs experts, plus les taux de phosphore sont élevés, plus le lac est riche en éléments nutritifs et favorise le développement du poisson. Mais cette année, avec les pluies diluviennes du printemps, peut-être l'écosystème de la perche a-t-il été perturbé.

«Il ne faut pas s'alarmer pour autant, tempère Frédéric Hofmann. Pour moi, la perche est loin d'être morte. Nous avons déjà connu des périodes creuses par le passé.» En revanche, le spécialiste confirme qu'une tendance à l'appauvrissement du lac en éléments nutritifs est constatée depuis plusieurs années. «Ce sont des conditions qui ne favorisent pas la croissance de la perche, au contraire de la truite, de la fêra, ou de l'omble chevalier.» Le rechauffement du lac est aussi propice au silure. Mais, pour l'heure, impossible de documenter l'impact réel de ce prédateur.

En attendant, les pêcheurs lémanniques qui vivent de la perche, au même titre que Jean-Charles Bensaoudou, doivent s'adapter à cette incertitude. «Heureusement que je ne suis pas parti aux Bahamas avec les résultats des années précédentes, dit-il. Quand vous faites un métier qui est dépendant des conditions environnementales, c'est un risque. Mais si rien ne change, je pourrai tenir maximum une à deux années de plus. Ensuite, il faudra voir si je dois changer de job.» ■

Une «victoire d'étape» pour les personnes en situation de handicap

DÉMOCRATIE DIRECTE Le Conseil fédéral a présenté hier plusieurs mesures pour renforcer les droits des personnes handicapées, sous la forme d'un contre-projet à l'initiative pour l'inclusion

YAN PAUCHARD, BERNE

En Suisse, un cinquième de la population vit en situation de handicap, soit 1,7 million de personnes. Le Conseil fédéral souhaite aujourd'hui améliorer leur quotidien, facilitant par exemple l'accès à un logement, à un emploi ou à des moyens auxiliaires (prothèses, appareils auditifs...). La ministre Elisabeth Baume-Schneider a ainsi présenté hier le contre-projet indirect que le gouvernement proposera à l'initiative pour l'inclusion, tout

en appelant à son rejet. Déposé le 5 septembre, le texte demande «l'égalité de droit et de fait entre les personnes handicapées et les personnes non handicapées dans tous les domaines de la vie».

Le Conseil fédéral est conscient que l'attente est grande du côté des personnes concernées. «Si leur droit à l'égalité et à la participation à la vie sociale et économique est incontesté, force est de constater que leur inclusion dans la société n'est pas une réalité», a reconnu Elisabeth Baume-Schneider. Mais si elle partage les revendications de l'initiative, la cheffe du Département fédéral de l'intérieur estime que celle-ci ne représente pas le meilleur instrument: «Elle laisse une trop grande marge d'interprétation, pouvant provoquer de l'incom-

préhension, voire une insécurité juridique, alors que le contre-projet permet une approche plus pertinente et plus rapide».

Le contre-projet du Conseil fédéral repose sur deux éléments: une loi-cadre sur l'inclusion avec un accent mis sur le logement, ainsi qu'une révision partielle de l'assurance invalidité (AI), comprenant des adaptations dans les domaines des moyens auxiliaires et de la contribution d'assistance. Cette dernière prestation est essentielle, car elle permet à tout bénéficiaire d'engager une personne qui lui fournira l'aide dont il a besoin pour vivre de manière autonome chez lui.

«Le chemin est encore long»

Si l'annonce du Conseil fédéral est saluée comme «une victoire

d'étape» par les initiators, ceux-ci en attendent beaucoup plus. «C'est un premier pas, mais le chemin vers une égalité des droits et de l'inclusion demeure long», réagit Alizée Rey, responsable des affaires politiques pour Agile, la fédération suisse des organisations d'entraide et d'autoreprésentation des personnes avec handicap. La Fribourgeoise regrette que le contre-projet ne prévoie aucun engagement pour améliorer l'accessibilité des transports publics ou sur la question des droits politiques aux personnes sous curatelle de portée générale.

«C'est un progrès pour le libre choix du lieu de vie, mais il s'agit pour l'heure d'annonces», commente le conseiller national Jean Tschopp, secrétaire général de l'association Cap-Contact. Le socialiste

vaudois se montre prudent. «Dans le cas de la contribution d'assistance, le Conseil fédéral sous-estime les difficultés, pour les personnes en situation de handicap, d'engager et de conserver des assistants personnels. Quant à l'inclusion, elle ne se limite pas au logement. Elle s'étend à tous les domaines de la vie quotidienne», prévient Jean Tschopp, qui regrette qu'aucun chiffre n'ait été articulé dans les documents présentés par le gouvernement.

Simultanément au contre-projet, le Conseil fédéral a adopté et transmis le message relatif à la révision de la LHand (loi sur l'égalité pour les personnes handicapées), impliquant des mesures pour améliorer l'accessibilité au monde du travail. Lors de la consultation, cependant, celle-ci a été critiquée par les

milieux économiques, qui voient d'un mauvais œil l'introduction de normes contraignantes qui les obligeraient à certains aménagements.

Un autre point de la révision demeurera sensible: celui de la reconnaissance des trois langues des signes, dont les modalités ont été perçues comme «un affront» par la Fédération suisse des sourds. Elle ne peut accepter que cette reconnaissance reste purement symbolique et non contraignante, «ignorant les mesures d'égalité nécessaires». «Apparemment, le Conseil fédéral n'a toujours pas compris que les langues des signes sont des langues, pas un handicap», dénonce le conseiller national centriste zougais Gerhard Pfister, coprésident du groupe parlementaire «Langue des signes». ■